août 1848

CIRCULAIRE

Adressée au Clergé du Diocèse de Québec, par l'Association du District de Québec pour l'établissement des Canadiens-Français dans les Townships du Bas-Canada.

QUÉBEC, 11 *août* 1848.

MONSIEUR,

Vous connaissez sans doute l'objet patriotique que se propose l'Association qui vient d'être formée dans les Districts de Montréal et de Québec, c'est-à-dire l'établissement du surplus de notre population dans les terres incultes du Bas-Canada. Vous n'ignorez pas non plus combien est profonde la plaie nationale à laquelle cette Association se propose d'apporter un remède efficace ; à savoir : le départ annuel de milliers de jeunes gens et d'un grand nombre de familles qui abandonnent les bords du St. Laurent pour aller chercher fortune et bonheur sous un ciel qu'ils croient plus beau, et sur un sol qu'on leur dit plus fertile. Ces jeunes gens, (vous ne le savez que trop) ne reviennent point parmi nous, ou ne reviennent que plus pauvres, souvent moins vertueux, et avec les débris d'une santé que la fatigue ou le vice a pour toujours altérée. Ces familles, au lieu de trouver le bien-être qu'elles espèrent, ne rencontrent chez l'étranger que durs travaux et superbes dédains ; et, loin des autels de leur jeunesse et du sol de la patrie, elles pleurent l'absence des joies religieuses de leurs premiers ans et des jouissances du toit paternel. L'abondance même qu'un bien petit nombre peut atteindre, n'est qu'une faible consolation, quand on la compare à la paix, au contentement, à la franche et naïve piété, à la suave politesse, qui caractérisent notre Canada.

C'est un mal que nous déplorons tous que cette émigration continuelle avec ses tristes et inséparables suites. Le temps est venu d'y mettre fin.

Le Représentant de notre Souveraine et ses Ministres, éclairés sur les intérêts du pays, et sur les besoins et les droits de nos compatriotes, placent dès maintenant à notre disposition les meilleures terres du Bas-Canada. C'est à nous de faire en sorte que nos frères profitent de ce grand acte de justice.

Déjà deux territoires importans nous sont offerts à des conditions faciles et libérales. Et bientôt, nous devons l'espérer, les portions les plus fertiles des terres incultes de la Couronne, dans toutes les parties de la Province, seront ouvertes à la Colonisation. Nous voyons même avec satisfaction, que des routes qui en faciliteront l'accès sont ou commencées ou en contemplation. C'est donc un devoir pour tout ami du pays, de contribuer par ses efforts, au succès d'un projet, qui, s'il est soutenu, et conduit avec zèle et prudence, doit procurer avant deux ans, de bonnes terres et une honnête aisance à tant de familles, à tant de jeunes gens qui languissent dans l'indigence ou l'oisiveté.

Un fléau presque égal à celui de l'émigration aux Etats-Unis, résulte de la déplorable légèreté avec laquelle des familles qui se trouvent malheureuses à la campagne, ou qui, s'imaginant par là améliorer leur sort, vendent leurs propriétés, et viennent à la ville exercer de petites industries peu lucratives, presque toujours précaires et rarement honorables. Bien que la classe mercantile et ouvrière de la ville se recrute parmi la jeunesse des campagnes ; et que celle si précieuse des personnes employées à la construction des édifices et des vaisseaux provienne aussi de la même origine ; il n'en est pas moins vrai que sur un grand nombre de familles qui ont ainsi déserté la campagne pour se réfugier dans les villes, très peu parviennent à l'aisance, tandis que la plupart tombent dans la misère. L'établissement des Townships fournira un excellent débouché aux personnes des campagnes que tourmente le désir de changer de lieu et d'améliorer leur condition, sans présenter les mêmes inconvéniens qu'entraîne leur concentration dans les villes.

Jamais non plus, il ne fut aussi urgent de développer, d'augmenter les ressources agricoles de cette Province, et d'ouvrir au surcroît de notre population un champ assez vaste pour employer son industrie et assez riche pour la récompenser. Le commerce languit ou s'éteint ; les récoltes périssent, l'argent diminue de jour en jour. L'ouvrier n'a plus d'ouvrage ; et l'artisan ne trouve plus à exercer son métier. A Québec, à la Pointe-Lévi des centaines de familles honnêtes vivent au cœur de l'été à un seul repas par jour ! Dans les paroisses de campagne, d'un autre côté, l'abondance, l'aisance d'autrefois a disparu. Si la prochaine moisson leur manque, que vont devenir nos cultivateurs ? Sans doute que des fléaux dont Dieu seul connaît le secret, font avorter les récoltes qui promettent le plus ; mais qui niera que notre sol ne soit épuisé par deux cents ans de culture, et que nous négligeons les moyens de l'engraisser et de lui rendre sa fertilité première ? On sait, d'ailleurs, la funeste habitude qu'ont les pères de familles dans les seigneuries, de partager leurs propriétés entre leurs enfans, pendant qu'à une petite distance du seuil paternel, il y a de magnifiques terres en bois debout ! C'est un malheur que l'on n'ait pas connu plus tôt toutes les belles terres qui nous restent encore à défricher. A-t-on jamais su dans nos paroisses, qu'aux bords du Saguenay, il y a bien des *milliers* d'arpens d'un sol dont la fertilité est à peine croyable ? Que notre jeunesse apprenne enfin que les nouveaux colons qui se sont établis depuis quelques années seulement sur ce territoire trop peu connu, se trouvent déjà à l'abri du besoin ? C'est donc le moment de proclamer à nos compatriotes, que le territoire du Saguenay doit être bientôt une des plus opulentes régions du Canada

Quand on voit des murs de Québec, la forêt primitive s'étendre depuis nos portes jusqu'au Pôle, et que l'on pense au grand nombre de nos compatriotes qui pourraient y conquérir en quelques mois, une indépendance assurée en échange des gains précaires qui les préservent à peine de la faim ; on doit, ce me semble, faire un noble effort de patriotisme et de zèle pour procurer à nos pauvres frères une part des immenses avantages que la Providence leur offre à l'heure qu'il est.

J'en appelle donc, Monsieur, à l'amour éclairé que vous portez au Canada et aux Canadiens, et je vous invite à vous unir à nous dans une entreprise qui doit produire pour la patrie et pour la religion d'aussi importants résultats. Gardien de la prospérité du peuple qui lui est confié, c'est au clergé à le diriger dans les voies qui le puissent sûrement mener au bonheur temporel et éternel. C'est un devoir doublement sacré que nous remplissons, en lui procurant sur le sol natal l'abondance des biens terrestres en même temps que toutes les consolations du culte de ses pères.

Nous n'hésitons pas à le déclarer, si le clergé canadien nous prête tout l'appui de son influence, de ses lumières, et d'une coopération prompte et active, l'Association des Townships se trouvera sous peu en état de faire un bien incalculable.

Rien de plus simple, au reste, que le mode d'organisation qu'il s'agit d'adopter. On se forme en *décuries* et *centuries*, comme dans l'*Association de la Propagation de la Foi*. Chaque paroisse a un *comité local* qui se compose d'un *président*, de deux *vice-présidents*, d'un *secrétaire*, d'un *trésorier*, d'un *auditeur des comptes*. Les officiers des comités de paroisse forment le *Bureau central de Régie* pour tout le comté.

Le comité central élit ses propres officiers à la majorité des suffrages, et fixe les jour et lieu de ses assemblées.

Je vous transmets avec la présente circulaire une copie des règlemens de l'Association de Québec, qui pourront vous servir de modèle.

Pour prévenir bien des malentendus sur l'emploi des fonds de l'Association, il est bon de faire connaître que les sommes que nous prélèverons seront employées à entourer chaque nouvel établissement, pendant son enfance, des secours religieux et matériels nécessaires aux colons. Faire espérer à ces colons que ces secours seront *individuels* au lieu d'être *collectifs*, leur donner à entendre qu'il leur sera avancé des sommes considérables en argent, ou qu'ils seront nourris par l'Association pendant un certain temps, ce serait les induire en erreur et attirer peut-être, par cet espoir, des personnes peu propres à la colonisation. Les gens qui possèdent quelques ressources seront évidemment précieux pour les premiers établissements ; et il sérait très-imprudent d'y diriger en grand nombre des familles pauvres ou peu industrieuses, dont le peu de succès ne man-

querait pas de jeter le découragement dans toute l'entreprise. Les principales opérations de l'Association consisteront dans la construction de chapelles, de maisons d'école, de moulins, de potasseries et d'autres établissemens propres à créer dans chaque petite colonie un centre de moralité et d'industrie. Sans doute qu'un des objets que l'Association doit avoir, et a en effet, en vue, est de fournir aux colons des secours plus directs, surtout de leur faciliter les moyens de se procurer des provisions de bouche, des grains de semence et les ustensils nécessaires à l'agriculture ; mais cela dépendra des fonds a sa disposition.

A toutes les questions que suscitent les divers besoins d'une colonie dans les terres nouvelles, il n'y a qu'une seule réponse à faire ; la voici :

Que les Canadiens-Français, par tout le pays, contribuent tous selon leurs moyens *et sans délai*, à l'œuvre de la Colonisation, et le succès ne sera plus en problême. Que chaque père de familles donne de son superflu, donne même de son nécessaire, pour aider à l'établissement de ses fils, de ses frères, de ses compatriotes, que les riches versent dans la caisse de l'Association une petite part des biens que le Ciel leur a si largement dispensés ; ils ne sauraient exercer une plus noble générosité, une charité plus utile. La Patrie et la Religion les en béniront, et les fruits que porteront leurs aumônes seront des fruits durables de prospérité nationale.

Nous confions donc à votre patriotisme, Monsieur, la douce tâche d'expliquer à votre peuple les fins de l'Association, ses règles, et l'exiguité de la contribution que l'on demande de chaque membre. Convaincu moi-même de l'importance vitale pour notre commune patrie, de ce projet si patriotique et si religieux à la fois, j'ai l'espoir que ma voix trouvera un écho prompt et favorable parmi le Clergé et les laïques ; et que bientôt l'Association des Etablissemens des Townships comptera dans ses rangs toutes les paroisses du Diocèse.

Agréez, Monsieur, les sentimens de cordiale affection avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Votre dévoué serviteur

✠ P. F. Ev. de Sidyme,

Président de l'Association des T. D. Q.

Certifié, J. B. A. CHARTIER,

Secrétaire-Archiviste de l'As. des T. D. Q.

Cette circulaire fut due à la plume de Mons. l'abbé Louis Proulx